ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 65148

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Zimbabwe. En effet, le Gouvernement de cet Etat d'Afrique australe a porté, le 26 juillet dernier, un nouveau coup aux libertés publiques, en muselant la presse étrangère (des journalistes britanniques de la BBC, en l'occurrence) sur la situation politique relevée actuellement au Zimbabwe. Cette décision a été condamnée par les médias étrangers, mais aussi par le syndicat des journalistes du Zimbabwe (ZUJ) qui voit en elle, et à l'approche de la campagne présidentielle prévue en avril 2002, une tentative du pouvoir d'empêcher les journalistes indépendants de faire leur travail. Par ailleurs, alors que les conditions d'accès des journalistes étrangers au Zimbabwe se sont durcies, des menaces pèsent aussi sur la presse indépendante de ce pays. En effet, outre les attentats à la bombe contre certains journaux, le pouvoir serait en train de préparer une législation visant à sanctionner le « manque de professionnalisme dans le journalisme ». Compte tenu de l'évolution particulièrement inquiétante relevée dans ce pays, elle lui demande donc quelles actions la France entend mener envers le Gouvernement du Zimbabwe afin que soient préservées la liberté d'expression et la démocratie au sein de cet Etat clé d'Afrique australe.

Texte de la réponse

Depuis 1996, un retournement de conjoncture extérieure a fragilisé le tissu économique du Zimbabwe. Diverses dérives, au nombre desquelles l'extension de la corruption et la lenteur des réformes, ont ensuite affecté l'image internationale du pays et miné la confiance des opérateurs et des bailleurs de fonds. Aggravée par le coût de l'intervention militaire en République démocratique du Congo et la suspension des aides financières multilatérales, la dégradation de la situation économique a alimenté le mécontentement social et favorisé l'émergence d'une opposition politique structurée autour du Mouvement pour un changement démocratique (MCD) de Morgan Tsvangorai qui, en juin 2000, est entrée en force au Parlement. Cette évolution, importante, du paysage politique zimbabwéen, s'est malheureusement produite dans un climat d'intolérance propice aux actes de violence et d'intimidation. Le climat politique demeure tendu en vue des présidentielles du printemps 2002, accroissant en particulier les pressions sur l'indépendance de la justice et la liberté d'expression. Ces changements se sont de surcroît inscrits dans le contexte d'une relance illégale, confuse et brutale de la correction, au demeurant nécessaire, de l'inégale répartition foncière héritée de la période coloniale britannique. Alors que se multiplient les initiatives locales et extérieures pour tenter de recentrer cette « réforme agraire accélérée » sur des principes de transparence, de légalité et de rationalité, le président Robert Mugabe a jusqu'à présent bénéficié de la solidarité de ses pairs d'Afrique australe et de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine. Au nom des valeurs qui fondent le partenariat privilégié entre l'Union européenne et les pays ACP, la France s'est associée à ses partenaires européens pour exprimer sa préoccupation face à ces atteintes aux libertés publiques et aux droits de l'homme au Zimbabwe. Elle a appelé toutes les parties à établir un dialogue constructif et respectueux des droits de chacun. Elle a encouragé le gouvernement zimbabwéen à confirmer son engagement à traiter les vrais problèmes, afin de restaurer sa crédibilité et de retrouver la confiance des institutions financières internationales, dont le concours est indispensable au redressement

durable du pays. La politique française, conforme à celle de l'Union, a consisté jusqu'ici à préconiser le dialogue, fût-il très critique, de préférence aux sanctions. Loin d'ajouter à l'isolement d'un acteur important du processus d'intégration de l'Afrique australe, le dialogue politique renforcé ainsi noué avec Harare, au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, doit chercher, de façon cohérente et réaliste, à accompagner la transition et la sortie de crise économique. Il s'agit d'éviter la rupture, d'encourager les modérés de tous bords et de favoriser la tenue d'un scrutin présidentiel crédible en 2002, ainsi qu'un traitement, ordonné mais pragmatique, de l'inégalité foncière, au bénéfice des intérêts des plus démunis et des ayants droit, mais qui préserve les capacités agricoles du pays. Les ministres européens procéderont, à l'automne, à une réévaluation de ce dialogue politique dont les objectifs, à atteindre dans un délai raisonnable sont en particulier l'arrêt des violences politiques, le respect des libertés publiques (dont celle de la presse) et de l'indépendance de la justice, ainsi que la préparation transparente de l'élection présidentielle.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65148
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4438
Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5159